PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS DE HANDICAP

Sous-critère 2.4 – Label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite »

SL FORMATIONS / INRI'S – 41 avenue de la République, 77340 Pontault-Combault – Tél. 01 60 28 54 18 – slformations77@gmail.com

N° d'agrément : E 2607700030 – Document mis à jour le 07/10/2026

1. Situation de l'établissement

SL Formations n'est pas une auto-école spécialisée. L'établissement ne dispose pas de véhicule aménagé (commandes au volant, boîte adaptée, accélérateur ou frein manuel, etc.).

- **Personnes accueillies** : les candidats en situation de handicap compatible avec la conduite d'un véhicule école non aménagé (boîte manuelle ou automatique), par exemple un handicap léger, un trouble « dys » (dyslexie, dyspraxie…), une difficulté de lecture ou d'apprentissage. Ils bénéficient des adaptations pédagogiques décrites au point 5.
- **Personnes orientées** : les candidats dont le handicap nécessite un véhicule aménagé ne peuvent pas être formés à la conduite par l'établissement. Ils sont accompagnés pour trouver une auto-école spécialisée (point 6).

2. Référent handicap

Rubrique	Information
Référent handicap	Stéphanie MARTEAU, enseignante de la conduite et de la sécurité routière (autorisation d'enseigner n° A0307700040)
Contact	01 60 28 54 18 – slformations77@gmail.com
Accessibilité des locaux	Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite : porte d'entrée de plain-pied, accès de plain-pied à la salle de formation (porte signalée par le pictogramme handicap) et toilettes adaptées (voir les photos en annexe).

Le référent est l'interlocuteur du candidat. Les informations communiquées restent confidentielles et ne sont utilisées que pour adapter la formation ou orienter le candidat.

3. Identification des besoins

La question d'un éventuel besoin d'adaptation est posée à chaque candidat lors de l'entretien de positionnement (fiche de positionnement). Si le candidat fait part d'une situation de handicap, un entretien avec le référent handicap permet d'identifier ses besoins et de vérifier si la formation peut être réalisée dans un véhicule école non aménagé.

4. Démarches médicales préalables

Lorsque sa situation le nécessite, le candidat est informé qu'il doit passer un contrôle médical auprès d'un médecin agréé par la préfecture. Ce contrôle peut prévoir des aménagements du véhicule ou des mentions particulières sur le permis. L'établissement l'aide à comprendre ces démarches.

5. Adaptations proposées aux candidats accueillis

- **Moyens pédagogiques** : rythme et durée des leçons adaptés, consignes reformulées, explications renforcées, supports visuels ; code en ligne Kopilote avec explications vocales ; accompagnement individualisé en salle de code.
- **Moyens techniques** : choix de la boîte automatique lorsqu'elle facilite l'apprentissage ; évaluation de départ sur tablette ou en véhicule selon la situation ; information sur les aménagements possibles de l'épreuve théorique.
- **Moyens humains** : un référent handicap et des enseignants qui adaptent leur pédagogie aux besoins du candidat.

6. Orientation des candidats nécessitant un véhicule aménagé

L'établissement explique clairement au candidat qu'il ne peut pas le former et l'aide dans sa recherche d'une solution adaptée :

- **CEREMH** (Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap – www.ceremh.org) : information sur l'apprentissage de la conduite avec un handicap, les aménagements de véhicule et les auto-écoles spécialisées.
- **Service des examens du permis de conduire de Seine-et-Marne** : liste des auto-écoles spécialisées et des sessions d'examen adaptées.
- **MDPH de Seine-et-Marne** : reconnaissance du handicap et aides, dont la prestation de compensation du handicap (PCH), qui peut financer une partie des leçons ou l'aménagement du véhicule.
- **Agefiph et Cap emploi** : aides au financement du permis lorsqu'il est lié à un projet professionnel.

L'établissement n'ayant pas de partenariat formalisé avec une auto-école spécialisée, le référent recherche avec le candidat, à partir de ces sources, l'auto-école équipée de véhicules aménagés la plus proche de chez lui. Il lui remet les coordonnées utiles et, s'il le souhaite, l'aide à prendre contact avec la structure choisie.

7. Suivi

Les adaptations mises en place ou l'orientation proposée sont notées dans le dossier du candidat. Pour les candidats accueillis, les adaptations sont réévaluées au cours de la formation avec le référent handicap.

ANNEXE – ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX



Photo 1 – Entrée de l'auto-école de plain-pied



Photo 2 – Porte de la salle de formation, de plain-pied, avec pictogramme handicap



Photo 3 – Porte des toilettes adaptées



Photo 4 – Toilettes adaptées avec barre d'appui